



REGLEMENT INTERIEUR DU DAARA AN NUR WAS SALAAM

I. PREAMBULE

DAARA AN NUR WAS SALAAM est une école polyvalente avec deux sections d'enseignements :

- La première : est celle de mémorisation du Saint Coran.
- La deuxième : est celle qui allie la mémorisation du coran et l'enseignement académique du MEN de l'étude académique Franco- arabe.

Ce règlement a été établi par l'administration de l'école pour mettre les élèves dans les meilleures conditions d'étude et de travail, leur permettre de s'épanouir au sein de l'établissement et d'y trouver leur place. Il vise aussi à leur inculquer les valeurs essentielles du bon musulman : la discipline, la politesse, le respect, l'honnêteté, le sens de la responsabilité, les notions essentielles de la citoyenneté, l'attitude envers soi et autres.

II. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Être âgé entre 6 et 13 ans au maximum
- 1 acte de naissance
- 2 photos d'identité
- 1 visite médicale
- 1 formulaire d'inscription à remplir
- Payer les frais d'inscription
- Les inscriptions et réinscriptions commencent dès le début du mois de juillet.

NB : Pour permettre au DAARA de renouveler les draps, les tenues et les kits des élèves, les réinscriptions des élèves se passent suit :

- Paiement de 50% des frais d'inscriptions en vigueur
- Paiement de l'avance du mois d'octobre.

Ce que **le Parent** est tenu de faire après avoir inscrit son enfant à **AN NUR WAS SALAAM** :

1. Communiquer avec la direction de **AN NUR WAS SALAAM** pour connaître les étapes suivantes, et cela à travers les moyens de communication disponibles.
 2. Présenter son enfant à la date fixée par l'établissement **AN NUR WAS SALAAM** entre **10 H du matin jusqu'à 20 H du soir**
 3. Fournir à son enfant des effets de toilettes (serviette moyenne, une éponge africaine filet ou 'Djampé', savon de toilette, pâte dentifrice, broche à dents, lait de corps, eau de Cologne ou parfum), caleçons, une couverture et des chaussures.
- Le Parent n'a pas le droit de s'immiscer dans la gestion **d'AN NUR WAS SALAAM**, ce qui ne l'empêche pas d'exprimer son opinion sur tout ce qui concerne son fils.
 - Les parents d'élèves doivent respecter le règlement d'**AN NUR WAS SALAAM** lors de leurs visites, ces visites ne sont autorisées dans aucun autre endroit que la salle de visite retenue.
 - Les visites irrégulières sont strictement interdites.
 - Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans les dortoirs sauf en cas de visite guider décider par l'administration.
 - **Le Parent s'engage à payer les frais de scolarité mensuels, et en cas de défaut de paiement de trois mois l'élève sera exclu sauf motifs valables accepté par l'administration du DARA.**



- Versement mensuel obligatoire de **5 000 F CFA du gouter partagé pour** les élèves internats. Il est strictement interdit au parent, tuteur ou à l'élève d'apporter tout outil pouvant présenter un danger pour les élèves ou les travailleurs du DARAA, tels que : Couteau - rasoir - téléphone portable – cigarette....

NB : Les paiements des frais d'inscription, de la mensualité, du gouter partagé et du social en espèce ou en nature doivent être obligatoirement versés au niveau du SECRETAIRE COMPTABLE du DARAA.

- Le tuteur doit être une personne désignée par un document visé par le parent de l'élève dont le numéro téléphone du parent, son adresse mail et son adresse physique y seront mentionnés.
- Après les fêtes le parent ou le tuteur est tenu à ramener l'enfant à la date fixée par l'administration à partir de **10 H du matin jusqu'à 20 H du soir.**
- Le parent est prié d'attendre les résultats de la visite médicale pour savoir si l'enfant sera admis ou pas.
- Le parent ou le tuteur n'est pas autorisé à communiquer avec son enfant sauf dans le cadre de visites organisées par l'administration ou en raison d'une situation d'urgence.
- L'enfant est tenu de participer à la propreté du DARAA et de veiller à son environnement.
- L'enfant est interdit de garder des produits pharmaceutiques dans son battant sauf en cas d'autorisation de l'infirmière. L'enfant est interdit de garder ou de consommer des produits spécifiant.
- Les élèves internats sont interdits de quitter l'enceinte du DARAA sauf en cas d'autorisation de l'administration.
- Il est strictement interdit aux parents d'apporter des plats cuisinés aux jours de visites.
- Les élèves inscrits au **DARAA AN NUR WAS SALAAM** sont divisés en deux catégories :
 - La section internat : Ce sont ceux qui vivent dans l'enceinte du **DAARA** et ont un programme d'études spécifique.
 - La section externat : Ce sont ceux qui vivent à l'extérieur du **DAARA**, mais fréquentent l'établissement pendant leurs horaires de cours et rentrent ensuite chez eux avec la possibilité d'une demi-pension.
- L'élève n'a pas le droit de quitter le **DAARA** pendant les heures de cours sans l'autorisation préalable de l'administration du **DAARA**.
- L'élève de la section externe est tenu de respecter les horaires de présence au **DAARA**, et de ne pas rester au **DARAA** en dehors des horaires de ses cours, sauf autorisation de l'administration.
- En cas d'absence, il est demandé aux parents d'avertir la direction de l'école.
- Le port de l'uniforme du **DARAA** est une obligation pour les élèves.
- Le port de lunettes noires et les tenues indécentes ou irrespectueuses sont interdits.
- L'usage du tabagisme est formellement interdit dans l'école et ses abords.
- Les élèves sont tenus de respecter le personnel de l'école : enseignants, surveillants et agents de service.
- Les tablettes ou tout autre appareil électronique sont formellement interdits.
- Le vol au détriment de l'établissement, du personnel ou d'un élève est sévèrement puni même après réparation, il est interdit d'amener des objets précieux ou dangereux, en cas de perte le **DARAA** dégage toute responsabilité.



- Le respect de l'organisation des prières est de rigueur.
- Chaque élève doit veiller à la propreté de l'école surtout de sa classe et des toilettes. L'accès aux toilettes du personnel interdit aux élèves.
- Pour une bonne gestion de la classe un responsable et un adjoint sont élus par leurs camarades pour veiller à la discipline et servir de relais entre l'administration et les élèves.
- Tout projet d'affichage doit être porté à la connaissance de la Direction. Toute affiche avant d'être apposée doit être signée par la Directrice ou le Surveillant général.

Les lieux d'affichage sont les tableaux prévus à cet effet.

- Tout élève inscrit (section interne) ne peut rentrer chez lui (hormis les vacances) qu'en cas d'urgence (qui est de deux ordres) :
 - *Familiale (baptême, mariage, décès, parent vivant hors du pays) : Le parent doit informer l'administration (par mail, appel téléphonique...) 72H avant (sauf pour les cas de décès) et la sortie ne doit pas dépasser deux jours.*

NB : Une autorisation de sortie ne peut se faire que sous l'approbation de l'administration.

- *Médicale où le parent est automatiquement informé de l'état de santé de son fils et le daraa lui proposera deux options :*
 - ✓ *De venir prendre l'enfant pour sa prise en charge médicale (La personne autorisée à faire sortir l'enfant du Daraa est le responsable de l'internat.*
 - ✓ *De laisser le Daraa prendre en charge les frais médicaux et ainsi faire un devis des frais médicaux que le parent paiera à la fin du traitement.*

NB : Les ordonnances, les radios, les analyses, les consultations et les frais d'évacuation sont à la charge du parent.

- La non-observation du règlement intérieur expose l'élève à des sanctions de l'administration ou du conseil de discipline. Ces sanctions peuvent être :
 - Un avertissement.
 - Un blâme (inscrit dans le dossier).
 - Convocation du Parent.
 - Renvoi du Daraa.
- Tout agent de AN NUR WAS SALAAM (**personnel administratif, éducateurs, surveillants, enseignants, agents de sécurité, responsables de restauration, agents de propreté**) est appelé à la bonne marche de l'internat et à la propreté du DARAA et de son environnement.
- Il est formellement interdit à tout le personnel de la réception d'un dépôt en espèce ou en nature sauf le **Secrétaire Comptable**

NB : Ce règlement n'est pas exhaustif. Le bon sens, et le respect des personnes et de la loi prévalent pour tous.

La directrice